



Présents	11
Pouvoir(s)	03
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2025

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Objet : Adhésion au service de conseil en énergies du SDEC

Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de Conseil en Énergies proposé par le SDEC.

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseiller en énergies pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc.

Il indique que ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans. Il indique que le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 C/an/habitant. L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définira les modalités du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte d'adhérer au service de Conseil en Énergies du SDEC,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20250314-2308920250006DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 21/03/2025
Date de publication : 21/03/2025



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Présents	11
Pouvoir(s)	03
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2025

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Objet : Motion contre la fermeture des écoles de Lussat et Ladapeyre

Monsieur le DASEN de la Creuse a décidé de fermer les écoles de Ladapeyre (RPI Roches-Ladapeyre) et de Lussat (classe unique) à la rentrée scolaire 2025.

Attendu que ces écoles présentent un effectif d'élèves stables voir en augmentation : Ladapeyre 14 élèves et Lussat 14 en prévision, les conseils municipaux de ces communes dénoncent fermement cette décision mortifère pour leurs communes.

Cette décision va à l'encontre des efforts fournis pour dynamiser leurs communes.

Comment accueillir des jeunes couples, de nouvelles familles sans la présence d'une école ?

Comment développer une commune sans école ? Pour rappel, Lussat a été retenu « village d'avenir ». C'est également mettre sur la route des enfants à l'âge de trois ans. Où en est la sécurité, sans parler de la fatigue ? Où en sont les économies d'énergie ? Qu'en est-il du bilan carbone ? Ces notions nous sont rabâchées régulièrement, voir quotidiennement.

Il est proposé au conseil communautaire de Creuse Confluence, de demander à Monsieur le DASEN de la Creuse d'annuler sa décision.

Après lecture faite, le Conseil Municipal, adopte la présente motion.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20250314-2308920250007DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 21/03/2025
Date de publication : 21/03/2025



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



N°23089-2025-0008-DE
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
Séance du 14 mars 2025

023	011	089
-----	-----	-----

Date de convocation : 07 mars 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame Florence ROUSSILLAT, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL

Résultats reportés.....		123 982.80	205 364.87		205 364.87	123 982.80
Opérations de l'exercice	944 677.87	1 092 134.39	255 309.34	357 249.03	1 199 987.21	1 449 383.42
TOTAUX.....	944 677.87	1 216 117.19	460 674.21	357 249.03	1 405 352.08	1 573 366.22
Résultats de clôture.....		271 439.32	103 425.18			168 014.14
Restes à réaliser.....			41 206.64	17 521.12	41 206.64	17 521.12
TOTAUX CUMULES.....	944 677.87	1 216 117.19	501 880.85	374 770.15	1 446 558.72	1 590 887.34
RESULTATS DEFINITIFS....		271 439.32	127 110.70			144 328.62

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT (M49)

Résultats reportés.....		52 784.57	20 872.95		20 872.95	52 784.57
Opérations de l'exercice.	41 295.03	117 734.25	62 812.25	35 259.69	104 107.28	152 993.94
TOTAUX.....	41 295.03	170 518.82	83 685.20	35 259.69	124 980.23	205 778.51
Résultats de clôture.....		129 223.79	48 425.51			80 798.28
Restes à réaliser.....			68 119.39		68 119.39	
TOTAUX CUMULES.....	41 295.03	170 518.82	151 804.59	35 259.69	193 099.62	205 778.51
RESULTATS DEFINITIFS....		129 223.79	116 544.90			12 678.89

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE POUR LE C.C.A.S

Résultats reportés.....		507.61				507.61
Opérations de l'exercice	4 382.32	3 892.39			4 382.32	3 892.39
TOTAUX.....	4 382.32	4 400.00			4 382.32	4 400.00
Résultats de clôture.....		17.68				17.68
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....						
RESULTATS DEFINITIFS..						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

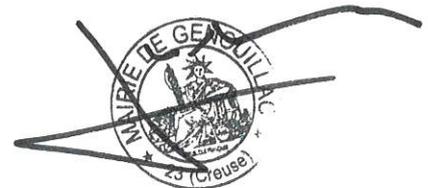
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse : 21/03/2025
 M. AUROUSSEAU Jean-Claude (pouvoir de M. SANTINON Emmanuel),
 M. MARCONI Jean-Pierre (pouvoir de Mme ROUSSILLAT Florence (pouvoir de Mme JOACHIM Sylvie), MM. GENDRAUD Alain,
 M. YVES Jean-Pierre (pouvoir de Mme BELOT Amélie), FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES
 COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Pour expédition conforme
Le Maire, Jean-Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
 023-212308902-20250314-2308920250008DE
 Date de transmission et de réception Préfecture : 21/03/2025
 Date de publication : 21/03/2025





EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°23089-2025-0009-DE

Présents	11
Pouvoir(s)	03
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2025

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

OBJET : Affectation des résultats 2024
Budget principal **(08900)**

Le Conseil Municipal, vu le compte financier unique de l'exercice 2024, STATUANT sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement et CONSIDERANT les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	123 982.80
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	- 205 364.87

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Solde d'exécution de l'exercice.....	101 939.69
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	- 205 364.87
Reprise du résultat du budget assainissement transféré au 31.12.2024	- 48 425.51
Déficit d'investissement cumulé	- 151 850.69

Reste à réaliser au 31/12/2024 :

Sur dépense d'investissement.....	41 206.64
Sur recettes d'investissement.....	17 521.12
Solde	-23 685.52

Besoin de financement de la section investissement au 31/12/2024 :

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-151 850.69
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-23 685.52
Besoin de financement	- - 175 536.21

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultats de l'exercice 2024.....	147 456.52
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	123 982.80
Reprise du résultat du budget assainissement transféré le 01.01.2025.....	129 223.79
Total à affecter	400 663.11

Après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	175 536.21
Affectation complémentaire en « réserve ».....	0.00
Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé.....	225 126.90
Total affecté	400 663.11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20250314-2308920250009DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 21/03/2025
Date de publication : 21/03/2025

